

Guide du candidat à la mobilité de stage ERASMUS+

Le programme ERASMUS + Enseignement Supérieur a pour objectif de favoriser la mobilité des étudiants en Europe en leur permettant d'obtenir un financement pour partir en stage dans un pays de l'Union Européenne ou un pays partenaire.

Le lycée Carcouët dispose d'une charte ERASMUS+ Enseignement Supérieur 2014-2020. A ce titre, les étudiants de BTS du lycée peuvent postuler à une bourse de mobilité pour leurs stages en Union Européenne.

Les règles d'éligibilité

Principe : Tout étudiant de BTS 1^{ère} ou 2^{ème} année, qui souhaite effectuer son stage dans une entreprise ou une organisation d'un pays éligible à la mobilité Erasmus, peut candidater pour obtenir une bourse de financement total ou partiel de ses frais de séjour et transport.

Pays de destination possibles : les 28 états membres de l'Union Européenne+ l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie, l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine)

Durée : Le stage envisagé doit avoir une durée minimum de 2 mois consécutifs (soit 9 semaines minimum).

Fréquence : Un étudiant peut candidater plusieurs fois pour des mobilités Erasmus pendant un cycle d'études (Licence, master, Doctorat). La durée maximum est de 12 mois par cycle d'études.

La procédure de sélection des candidats

Pour l'année scolaire 2015/2016, 3 commissions de sélection se réuniront dans le courant des semaines suivantes :

- semaine 8
- semaine 12
- Semaine 17

Les dossiers dûment complétés devront être déposés au secrétariat au plus tard 5 jours avant la Commission choisie

Les critères de sélection des candidats sont les suivants :

- Intérêt et cohérence du projet
- Résultats académiques
- assiduité

Remarque 1: Tout étudiant régulièrement inscrit en BTS au lycée Carcouët est éligible quelle que soit sa nationalité, sous réserve, le cas échéant, de l'obtention d'un visa pour l'entrée dans le pays d'accueil choisi.

Remarque 2 : Les demandes de bourses seront satisfaites dans la limite des financements disponibles au niveau de l'établissement. En cas de demandes supérieures aux financements disponibles pour l'année en cours, les dossiers des candidats ayant une obligation de stage à l'étranger seront traités en priorité. Dans un second temps, si l'établissement reçoit un financement complémentaire, les demandes non satisfaites seront étudiées à nouveau.

Liste des pièces à fournir pour l'étude de la candidature

(tout dossier incomplet ne sera pas étudié)

- 1) Formulaire de candidature à une bourse ERASMUS, validée par le responsable de stage de la section de BTS suivie
- 2) Convention de stage modèle Erasmus signée par l'étudiant, l'entreprise d'accueil et l'établissement
- 3) Une lettre de motivation décrivant et justifiant le projet de stage dans le pays de destination choisi

*Le formulaire et la convention sont téléchargeable en suivant le chemin suivant sous e-lyco :
Etablissement/Erasmus/Dossiers*

Traitement des dossiers des candidats sélectionnés

Les étudiants sélectionnés pour une bourse Erasmus seront contactés pour la suite de la procédure qui comprendra en outre :

Des documents administratifs :

- Un contrat de mobilité signé entre le lycée Carcouët et l'étudiant bénéficiaire
- La charte de l'étudiant Erasmus

Une obligation de passer des tests linguistiques : La commission européenne a instauré des tests de langue en ligne obligatoires pour tout étudiant bénéficiant d'une bourse Erasmus. Les tests sont au nombre de 2:

- un test en ligne avant le départ en stage
- un test en ligne après la fin du stage.

La langue de test est la langue de travail choisie par l'étudiant pour son stage. Les natifs de la langue en sont dispensés. En fonction des résultats au premier test, des cours de langue en ligne pourront être proposés au stagiaire, dans la langue de travail du stage ou dans la langue du pays de stage, si différente de la langue de travail

Pour en savoir plus : <http://erasmusplusols.eu/fr/test-de-niveau/>

Une obligation de saisir le rapport en ligne du participant : tout étudiant bénéficiaire d'une bourse Erasmus devra remplir le rapport en ligne du participant après la fin de stage

Montant d'une bourse Erasmus et modalité de règlement

Le montant de la bourse dépend du pays de destination

Les taux mensuels et journaliers fixés pour 2015/2016 sont les suivants :

Groupes de pays	Pays	Taux mensuel	Taux journalier
Groupe 1	Autriche, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Lichtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni	350 €	11,66 €
Groupe 2	Belgique, Croatie, République Tchèque, Chypre, Allemagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Espagne, Turquie Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine	300 €	10,00 €

Pour un stage supérieur à 2 mois, le montant attribué pourra couvrir la totalité de la durée de stage ou la durée minimum (2 mois) selon les fonds disponibles. Un financement complémentaire pourra éventuellement être accordé ultérieurement.

Règlement de la bourse :

- 70 % dans un délai de 10 jours après la réception de l'attestation d'arrivée sur le lieu de stage
- 20 % dans un délai de 45 jours après la soumission du rapport en ligne du participant